

2010-12-06

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilan social 2009

(Article publié dans la Revue économique de décembre 2010)

Chaque année, la Banque nationale analyse les résultats des bilans sociaux des entreprises établies en Belgique. Ces résultats sont provisoires en ce sens qu'ils reposent sur une population réduite, qui compte, pour l'exercice 2009, 42.099 entreprises, lesquelles représentent 51 p.c. du total des entreprises et 73 p.c. des travailleurs qui y sont occupés.

Les effets de la récession économique amorcée en 2008 se lisent dans l'évolution de l'emploi et du volume de travail telle qu'enregistrée entre 2008 et 2009. D'une fin d'année à l'autre, les effectifs ont diminué de 1,2 p.c., soit plus du double de la baisse annuelle moyenne (-0,5 p.c.). L'emploi à temps partiel a augmenté au détriment des postes occupés à temps plein. Cette évolution ne résulte pas tant de l'engagement massif de travailleurs à temps réduit que du basculement de personnes occupées à temps plein vers des horaires de travail plus réduits, ce qui montre que les entreprises ont fait usage des instruments de flexibilité à leur disposition pour réduire le volume de travail. En effet, alors que les sorties de travailleurs à temps partiel ont été supérieures aux engagements en 2009, grâce aux mouvements internes, l'effectif à temps partiel s'est accru entre les 31 décembre 2008 et 2009.

Les pertes d'emplois ont touché proportionnellement plus d'hommes que de femmes, en raison d'un effet de branche d'activité. Pour les mêmes motifs, les ouvriers ont été davantage concernés que les employés ou le personnel de direction. Enfin, en termes relatifs, les travailleurs occupés sous contrat temporaire ont vu leur nombre diminuer plus fortement que ceux qui disposent d'un contrat à durée indéterminée. Pour la première fois depuis 2005, la part des travailleurs temporaires dans l'emploi total s'est repliée pour atteindre 5,4 p.c.

Les grandes entreprises ont fait face à des réductions de personnel plus substantielles que les PME. Parmi les branches d'activité, c'est dans l'industrie (-5,2 p.c.) et dans les services financiers et d'assurance (- 4,3 p.c.) que les pertes d'emplois ont été les plus importantes. Des créations nettes d'emplois ont néanmoins été observées dans certaines branches, principalement celle de la santé et de l'action sociale, qui regroupe des activités largement subsidiées par les pouvoirs publics.

Alors que les travailleurs concernés par le chômage temporaire pour raisons économiques et par les mesures de crise restent inscrits dans le registre du personnel de leur employeur, le volume d'heures est directement influencé par ces dispositifs. Celui-ci a diminué de 3,2 p.c. en moyenne en 2009. Compte tenu de l'évolution de l'emploi, la durée annuelle de travail par personne occupée s'est réduite de 2,7 p.c., ce qui, sur une base annuelle, correspond à une variation de 37 heures en moyenne. Un recul a été observé dans toutes les branches d'activité, mais il a été particulièrement marqué dans l'industrie.

L'information disponible pour les entreprises ayant déposé un schéma complet montre que l'adaptation du volume de travail s'est également effectuée par le biais d'un moindre recours aux travailleurs intérimaires, dont l'effectif a reculé de près de 30 p.c. Celui-ci ne représentait plus que 2,8 p.c. de l'emploi total en ETP en 2009, contre 3,9 p.c. l'année précédente.

Les entrées, comme les sorties de personnel, ont diminué entre 2008 et 2009. Au total, des sorties nettes ont été enregistrées en 2009. Elles sont le fait des entreprises déposant un schéma complet. Les sorties nettes de travailleurs à temps partiel y ont été beaucoup plus limitées que celles enregistrées pour les travailleurs à temps plein, le nombre de nouveaux travailleurs engagés à temps complet ayant considérablement chuté.

Si le nombre total de sorties a reculé entre 2008 et 2009 dans les firmes déposant un schéma complet, c'est principalement en raison d'une baisse des départs spontanés. Le nombre de licenciements y a en effet augmenté de près de 9 p.c., l'essentiel de cette hausse ayant été enregistré dans l'industrie. Contrairement

à ce qu'auraient pu laisser craindre les épisodes de crise précédents, on n'a pas observé d'accélération des retraits anticipés du marché du travail au cours de la période sous revue.

Le climat conjoncturel a freiné la mobilité externe du personnel qui travaille sous contrat à durée indéterminée, comme en témoigne le recul du taux de rotation, qui s'établissait à 13,3 p.c. en 2009, contre 14,7 p.c. un an plus tôt. Ce développement peut s'expliquer notamment par de moindres opportunités de changement d'emploi et un phénomène de mise en réserve de la main-d'œuvre en place.

Le coût salarial horaire moyen a augmenté de 3,8 p.c. entre 2008 et 2009 et s'est établi à 35,9 euros en moyenne contre 34,6 euros précédemment. Compte tenu de la baisse sensible des heures ouvrées, la progression des frais de personnel n'a atteint toutefois qu'à peine 0,5 p.c.

Le nombre d'entreprises formatrices a quelque peu augmenté entre 2008 et 2009, où leur part dans la population réduite approchait 21 p.c. En dépit de cette progression, les budgets relatifs à la formation continue ont été revus à la baisse en 2009, de 4 p.c. en ce qui concerne la formation formelle et de 9 p.c. en ce qui concerne la formation informelle. Seuls les frais associés à la formation initiale (qui, s'inscrivant dans le cadre des systèmes alternant formation et travail en entreprise, reste marginale) ont augmenté, de 11 p.c. Au total, les entreprises ont consacré 1,63 p.c. des frais de personnel à la formation de leurs travailleurs, contre 1,72 p.c. un an plus tôt, une contraction qui reflète le caractère procyclique de ces dépenses. Le nombre d'heures de formation a également diminué, mais dans une proportion semblable à celui des heures ouvrées, de sorte que le temps de travail consacré à la formation n'a que légèrement reculé. Le taux de participation des travailleurs s'est accru, sauf en ce qui concerne la formation informelle.